

# TSF DE KAKULA | DECLARATION PUBLIQUE GISTM

|           |                                      |
|-----------|--------------------------------------|
| Date:     | Juillet 2026                         |
| Project:  | TSF de Kakula                        |
| Document: | Kakula TSF – GISTM Public Disclosure |
| Status:   | Public release                       |



Mai 2026, Cellule 1 TSF de Kakula

Kamoa est engagé à être un leader de l'industrie en matière de transparence en ce qui concerne la gestion et la sécurité des installations de stockage des résidus (TSF). Conformément aux valeurs de sécurité de Kamoa et à la Politique du Groupe sur les Résidus, le Global Industry Standard on Tailings Management (GISTM) a été adopté. Le GISTM est un cadre établi pour encourager une gestion plus sûre des résidus, à travers un processus élaboré conjointement par le Conseil international des mines et des métaux (ICMM), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), afin de garantir les normes de sécurité les plus élevées au niveau mondial.

Le cadre GISTM comprend 15 (quinze) principes et 77 (septante-sept) exigences auditablees réparties en 6 thématiques, couvrant l'ensemble du cycle de vie de l'installation, depuis la sélection initiale du site jusqu'à la fermeture finale. Conformément au Principe 15, qui exige que les opérateurs divulguent les informations pertinentes sur les installations de stockage des résidus miniers pour soutenir la responsabilité publique, Kamoa fournit cette déclaration publique afin de démontrer la mise en œuvre de ces protocoles de sécurité.

Ce document a été préparé uniquement pour répondre aux exigences de communication publique du Principe 15 de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers (GISTM). Il est destiné à des fins d'information et ne crée aucun droit contractuel, obligation légale, représentation ou garantie envers un tiers, sauf si requis par la loi applicable.

## 1. Aperçu

La mine de Kamo-Kakula, située dans la province du Lualaba en République Démocratique du Congo (RDC), est une opération minière de cuivre comprenant les complexes miniers Kakula et Kamo 1. Les opérations utilisent un circuit de traitement de pointe incluant le concassage, broyage et flottation pour extraire le cuivre. Pour gérer les résidus issus de ce processus, la mine applique une stratégie à double flux dont une partie des résidus est réutilisée comme remblai souterrain, tandis que le reste est stocké en toute sécurité dans le TSF de Kakula.

Le TSF de Kakula constitue une infrastructure essentielle pour les opérations de Kamo-Kakula, assurant un stockage sûr et contrôlé des résidus provenant des concentrateurs de Kakula et Kamo. Les installations comprennent une digue de résidus à trois cellules, sous forme de vallée de type aval, afin d'assurer une structure de stockage stable et robuste. La construction est gérée par phases pour garantir que l'installation conserve en permanence une capacité de stockage excédentaire d'au moins 12 mois, permettant à la hauteur de la digue de rester en avance sur les besoins de production.

Le TSF de Kakula est situé à 5 km en amont de la mine de Kakula. Le site a été sélectionné à la suite d'une évaluation multidisciplinaire privilégiant la sécurité des communautés et la protection de l'environnement. Actuellement, Kamo exploite un seul TSF (cellule 1), dont la mise en service a débuté le 26 mai 2021. La mise en service des cellules 2 et 3 est prévu pour mi-2026. Le TSF de Kakula est classé comme installation à "Haut risque" selon la norme GISTM.

L'installation est conçue pour maintenir l'eau à distance de la digue principale. Les eaux propres provenant de la zone amont sont détournées autour du TSF pour éviter toute contamination. À l'intérieur de l'installation, un système de pompage flottant gère le bassin des eaux superficielles, garantissant qu'il reste à une distance de sécurité du barrage. Afin de faire face aux conditions météorologiques extrêmes, la conception inclut un déversoir de fermeture capable de gérer en toute sécurité un événement pluvial d'une récurrence de 1 sur 10 000 ans, évitant tout débordement ou érosion.

Table 1 | Caractéristiques clés du TSF de Kakula

| Description                                                                                       | Information sur l'installation                                                                                                                             | Commentaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Organisation</b>                                                                               | Kamoa Copper SA                                                                                                                                            | Détenu et exploité par Kamoa Copper SA, le TSF de Kakula est une composante des opérations de Kamoa-Kakula, dont l'activité principale consiste à extraire du cuivre par des méthodes minières d'exploitation souterraine.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Facility Location</b>                                                                          | République Démocratique du Congo (RDC)                                                                                                                     | Les opérations de Kamoa-Kakula sont situées à environ 30 km de Kolwezi, dans la province du Lualaba.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Localisation de l'installation</b>                                                             | Actif                                                                                                                                                      | Le TSF de Kakula a été mis en service en 2021 et son exploitation est actuellement prévue jusqu'en 2038.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Classification de conséquence</b>                                                              | Élevée                                                                                                                                                     | Cette évaluation a été réalisée sur la base de la matrice de classification des conséquences du GISTM et d'une analyse de rupture du barrage (DBA).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Méthode de construction et résumé</b>                                                          | Digue avec construction en aval                                                                                                                            | Les premiers travaux de terrassement ont porté sur la préparation des fondations et le remblayage avec des matériaux compactés préalablement approuvés, ainsi que sur la mise en place d'un drain filtrant. Par la suite, un mur en remblai compacté a été construit à l'aide de matériaux de remblayage sélectionnés. Le versant amont du mur comprend une géomembrane en PEHD ancrée au sommet. Chaque « phase » ou élévation du mur comprenait des travaux de fondation et de construction similaires, ainsi que le prolongement du drain en rideau/cheminée et de la géomembrane amont en PEHD. Le stockage s'effectue à partir du sommet de chaque phase, créant ainsi un bassin dans la vallée, à l'écart du mur. L'eau est renvoyée vers le circuit de traitement via plusieurs pompes montées sur des barges. |
| <b>Principales Structures annexes</b>                                                             | Canaux de dérivation, système de pompage et de décantation                                                                                                 | Les eaux de ruissellement du bassin versant en amont sont détournées du TSF par un canal creusé, tandis que le bassin versant interne est géré par des pompes et des tuyaux installées sur des barges. Des drains internes de type « rideau » ou « cheminée » permettent d'évacuer les infiltrations à travers le mur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Superficie actuelle / finale des résidus miniers</b>                                           | 246 ha / 1043 ha                                                                                                                                           | En date de la présente publication, seule la Cellule 1 a reçu des résidus.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Hauteur (m): (actuelle / finale)</b>                                                           | Cellule 1: 45 m / 50 m<br>Cellule 2: 22 m / 40 m<br>Cellule 3: 38 m / 53 m                                                                                 | La hauteur finale correspond à la hauteur du mur à la fin des travaux ou à la phase finale en aval.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Pente aval</b>                                                                                 | 3H:1V                                                                                                                                                      | Pente à l'extérieur du mur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Stockage des résidus (déposés)</b>                                                             | Cellule 1: 65 Mt (43 Mt)<br>Cellule 2: 14 Mt<br>Cellule 3: 16 Mt                                                                                           | Capacité totale disponible de stockage des résidus miniers et volume actuel de résidus stockés (en juillet 2026) en Mt (millions de tonnes).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Résumé du plan de fermeture</b>                                                                | Couche superficielle de fermeture – Relief (petit bassin)                                                                                                  | Le plan de fermeture du site du TSF de Kakula prévoit le remodelage, la remise en place d'une couche arable et la revégétalisation des pentes extérieures et de la surface supérieure, à l'issue du plan de remblayage visant à réduire au minimum la taille du bassin avant les dérivations. Des études sont en cours afin d'optimiser et d'affiner ce plan de fermeture.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Justificatif d'une capacité financière adaptée pour couvrir les coûts estimés de fermeture</b> | Evaluation annuelle de Fermeture                                                                                                                           | Kamoa dispose d'un modèle de coûts de fermeture de mine structuré et régulièrement révisé, qui prend en compte l'ensemble des exigences relatives au cycle de vie complet de la fermeture et de la gestion post-fermeture de la digue de résidus (TSF) de Kakula. Les passifs liés à la fermeture sont mis à jour chaque année en fonction de l'empreinte actuelle des travaux d'exploitation, des ajustements apportés à la conception et de l'évolution des exigences réglementaires et opérationnelles. La provision financière destinée à la fermeture est intégrée aux processus de planification financière de la société et fait l'objet d'une gouvernance et d'un contrôle internes visant à garantir l'adéquation et la disponibilité des fonds.                                                             |
| <b>Évaluations indépendantes</b>                                                                  | Inspections trimestrielles réalisées par l'ingénieur désigné, Epoch Resources. Evaluation et inspection annuels réalisés par Knight Piésold Afrique du Sud | L'ingénieur désigné (EoR) se charge des études de conception depuis la phase des études de pré faisabilité. L'ingénieur responsable de l'installation de stockage des résidus (RTFE) et EoR participent aux inspections trimestrielles du site et aux revues mensuelles.<br><br>Les études de conception font l'objet d'une révision annuelle, qui comprend des inspections du site ainsi que l'examen des comptes rendus trimestriels et des rapports de suivi.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

## 2. Assurance et Evaluation Indépendantes

Kamoa applique un cadre d'assurance multi-niveaux pour garantir que le TSF de Kakula est géré, conçu et exploité conformément aux normes de sécurité les plus strictes. Au cœur de ce processus se trouve l'ingénieur désigné (EoR) qui assure une supervision continue de la conception et veille à ce que toutes les activités de construction respectent strictement les spécifications techniques.

Le processus d'évaluation indépendante vérifie que l'installation respecte les exigences liées à sa classification « à haut risque ». Cela implique notamment de vérifier que le TSF est capable de gérer en toute sécurité un événement pluvial d'une récurrence de 1 sur 10 000 ans sur l'ensemble de son bassin versant. L'examen technique réalisé en novembre 2025 par Knight Piésold Afrique du Sud confirme que l'installation respecte ses objectifs de stabilité, que les infiltrations sont efficacement maîtrisées et que les pressions interstitielles restent dans des limites d'exploitation sûres.

Le TSF de Kakula est situé à 5 km en amont de la mine de Kakula. Le site a été sélectionné à la suite d'une évaluation multidisciplinaire privilégiant la sécurité des communautés et la protection de l'environnement. Actuellement, Kamoa exploite un seul TSF (cellule 1), dont la mise en service a débuté le 26 mai 2021. La mise en service des cellules 2 et 3 est prévu pour mi-2026. Le TSF de Kakula est classé comme installation à "Haut risque" selon la norme GISTM.

## 3. Résultats de l'évaluation des risques

Une évaluation semi-quantitative des risques (SQRA) a été réalisée pour le TSF de Kakula afin d'identifier et d'évaluer les modes de défaillance potentiels, tant en conditions normales d'exploitation qu'en conditions extrêmes. Cette évaluation a permis d'identifier plusieurs modes de défaillance plausibles qui ne sont pas attendus en conditions normales d'exploitation, mais qui pourraient survenir dans des conditions défavorables ou extrêmes si les mesures de contrôle ne sont pas maintenues.

L'instabilité globale des pentes a été identifiée comme le seul mode de défaillance plausible à prendre en compte dans l'évaluation des risques. Toutefois, sa probabilité a été jugée faible compte tenu de la conception actuelle, des contrôles opérationnels et des conditions de surveillance. Bien que les conséquences potentielles d'une telle défaillance puissent être importantes, le risque global est maîtrisé à des niveaux acceptables grâce à la mise en œuvre de mesures techniques et opérationnelles.

Pour gérer ces risques, des contrôles critiques rigoureux ont été mis en place. Il s'agit notamment de mesures d'assurance qualité et de contrôle de qualité, de pratiques de gestion continue de l'eau et de systèmes de gestion des eaux pluviales. Ces contrôles s'appuient sur un suivi et une surveillance continus assurés par l'EoR afin de garantir le maintien des performances et de veiller à ce que les risques restent à des niveaux acceptables.

## 4. Évaluations de l'impact

Des études d'impact ont été menées en tenant compte des modes de rupture plausibles et des zones d'inondation estimées par l'analyse de rupture du barrage. Ces études d'impact se sont concentrées sur les conséquences environnementales, sociales et économiques locales d'une rupture, ce qui a ensuite servi de base à la classification du TSF de Kakula.

## 5. Programme de suivi environnemental et social

Kamoa met en œuvre un programme complet de suivi environnemental et social, fondé sur l'évaluation des risques, pour le TSF de Kakula, conforme aux exigences du GISTM et aux bonnes pratiques internationales. Ce programme est conçu pour assurer une vérification continue des performances de l'installation, valider les hypothèses de conception et détecter les indicateurs d'alerte précoce d'impacts environnementaux ou sociaux potentiels dans la zone d'influence du TSF.

La surveillance est intégrée au cadre global de gestion des risques de l'installation et soutient la gestion adaptative, garantissant ainsi que les mesures d'atténuation restent efficaces et adaptées à l'évolution des conditions opérationnelles et environnementales. Les données de surveillance sont régulièrement examinées par la direction du site, l'ingénieur désigné (EoR) et des auditeurs indépendants, puis prises en compte dans les évaluations de performance continues et les processus décisionnels.

Le programme de surveillance s'articule autour de récepteurs environnementaux et sociaux clés et comprend, entre autres :

- Eaux de surface et eaux souterraines : surveillance régulière de la qualité et du débit de l'eau en amont et en aval du TSF, y compris les infiltrations et les systèmes de pompage d'eau, afin de vérifier le respect des limites et normes applicables et de détecter toute voie de contamination potentielle.
- Qualité de l'air : surveillance des particules (poussières) et des émissions associées afin d'évaluer les impacts potentiels liés au dépôt des résidus miniers, à la manutention des matériaux et à l'érosion éolienne, avec mise en œuvre de mesures de contrôle si nécessaire.
- Surveillance géotechnique et des infiltrations (performance du TSF) : surveillance continue des indicateurs clés de stabilité et de performance, notamment les pressions interstitielles, les niveaux de la nappe phréatique, les débits d'infiltration et le comportement du barrage, conformément aux critères de conception et aux exigences de contrôle critiques.
- Biodiversité et santé des écosystèmes : suivi des écosystèmes terrestres et aquatiques situés dans la zone d'influence du TSF afin de détecter les changements concernant l'état des habitats, la présence d'espèces et les fonctions écologiques, ce qui contribue à la mise en œuvre de la hiérarchie des mesures d'atténuation.
- Santé et sécurité des communautés, et participation des parties prenantes : dialogue continu avec les communautés concernées, notamment suivi des retours d'information de ces dernières, mise en place de mécanismes de traitement des réclamations et évaluation des impacts potentiels du TSF sur la santé, la sécurité et les moyens de subsistance.

Les sites, les paramètres et la fréquence des contrôles sont définis sur la base d'évaluations des risques, d'études de référence et d'exigences réglementaires, et font l'objet d'une révision périodique afin de garantir leur pertinence et leur efficacité en permanence. Des plans d'intervention d'urgence basés sur des seuils d'alerte (TARPs) et des seuils de performance sont établis pour les paramètres clés afin de permettre une intervention rapide dès que des écarts par rapport aux performances attendues sont identifiés. Les résultats des contrôles alimentent également les initiatives d'amélioration continue, les contrôles opérationnels et la planification à long terme de la fermeture du TSF de Kakula.

## 6. Diligence raisonnable en matière de droits humains

Dans le cadre du processus continu de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (HRDD) mis en place par Kamoa, des risques spécifiques liés à la gestion des installations de stockage des résidus miniers (TSF) ont été identifiés, notamment l'exposition potentielle des personnes susceptibles de pénétrer dans des zones interdites à des risques pour leur sécurité en cas de rupture de la digue de résidus, ainsi que des risques environnementaux résiduels affectant les moyens de subsistance, la santé et l'accès à l'eau. Ces risques soulignent l'importance de la préparation, de l'accès à l'information et d'un dialogue efficace avec les personnes potentiellement concernées, conformément à la législation applicable en RDC, dans le respect des principes de la norme GISTM et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En réponse, un plan d'action structuré a été élaboré pour combler les lacunes identifiées, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement de la préparation à des scénarios de défaillance plausibles, l'amélioration de l'identification et de la participation des personnes potentiellement touchées, ainsi que l'intégration des considérations relatives aux droits de l'homme dans la planification de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence (y compris le plan de préparation et de réponse aux urgences, EPRP), la communication publique et les cadres de relèvement. Les premières mesures de mise en œuvre ont notamment consisté à renforcer la coordination interfonctionnelle, entre autres en associant des représentants de l'équipe sociale aux processus de gouvernance de la norme GISTM.

D'autres travaux sont prévus afin d'approfondir l'évaluation des impacts sociaux et en matière de droits de l'homme liés au TSF, notamment par le biais d'une étude d'impact social spécifique portant à la fois sur les impacts opérationnels et sur des scénarios de défaillance plausibles, afin de soutenir l'alignement continu sur les exigences du GISTM.

## 7. Plan de Préparation et de Réponse aux Urgences (EPRP)

Kamoa a élaboré et mis en œuvre un plan de préparation et de réponse aux urgences pour l'installation de stockage des résidus miniers (TSF) de Kakula. Le plan actuellement approuvé porte le numéro de document 1013-OP-07-107, dont la date de mise en œuvre est le 1er décembre 2024. Ce plan s'applique aux situations d'urgence survenant au niveau du TSF de Kamoa Copper et vise à réduire les risques de pertes humaines, de dommages matériels, d'atteintes à l'environnement et de perturbations au sein de la zone d'influence.

L'EPRP suit un processus structuré de gestion des urgences couvrant la préparation aux situations d'urgence, la détection des incidents et la détermination de leur niveau de gravité, la notification et la communication, l'intervention d'urgence et la clôture de l'intervention. Le plan utilise une structure d'escalade comprenant les codes Vert, Jaune et Rouge. Le code Rouge est déclaré lorsqu'il existe un risque élevé de défaillance du TSF ou lorsqu'une défaillance s'est produite. Le code Rouge comprend le niveau d'urgence 1, qui place les équipes d'intervention en état d'alerte, et le niveau d'urgence 2, qui exige une évacuation immédiate de la zone d'influence.

Lors d'une situation d'urgence de niveau « Code Rouge », le Comité d'intervention d'urgence est mobilisé conformément au Guide de préparation et d'intervention en cas d'urgence de Kamoa Copper. Le Centre d'opérations conjoint assure la transmission des notifications et prépare la mobilisation des services de gestion des urgences et de l'équipe d'intervention d'urgence. La salle de contrôle de l'usine interrompt le déversement des résidus vers le TSF, tandis que l'ingénieur responsable de l'installation de stockage des résidus se rend sur le site du TSF en compagnie du responsable du site chargé de l'exploitation de la digue de résidus, de l'ingénieur désigné, ainsi que des responsables de la santé, de la sécurité et de l'environnement, afin d'évaluer la situation et de confirmer le niveau d'intervention requis.

L'équipe d'intervention d'urgence (ERT) fait partie intégrante du dispositif d'intervention d'urgence du site de Kamoa Copper. L'ERT met en œuvre les mesures d'intervention d'urgence qui lui sont assignées sous la direction du comité d'intervention d'urgence,

Les priorités en matière d'intervention d'urgence sont la protection des vies humaines, la protection des zones écologiquement sensibles, la protection des biens et la maîtrise des dommages subis par la structure du barrage lorsque cela est sûr et techniquement faisable. Les mesures immédiates comprennent l'évacuation du personnel d'exploitation de la digue de résidus situé en aval de la zone de rupture potentielle, le contrôle de la circulation des personnes et des véhicules sur les routes d'accès à la mine au sein de la zone d'influence, l'alerte des communautés en aval par les canaux de communication appropriés et la mise en œuvre des mesures techniques convenues lorsque cela est possible.

Le plan EPRP s'appuie sur la liste des contacts d'urgence, les cartes des zones d'influence, le schéma des niveaux d'urgence, les plans d'intervention en cas de déclenchement, le manuel d'exploitation du TSF et l'analyse de rupture de barrage. La préparation aux situations d'urgence est assurée par des formations, des exercices et des simulations. Des simulations d'urgence en cas de rupture de barrage doivent être organisées au moins une fois tous les trois ans et impliquent la participation des parties prenantes externes. Des formations et des exercices annuels permettent de maintenir l'état de préparation face à des scénarios de rupture de barrage.

Le cas échéant, des notifications seront adressées aux autorités compétentes conformément aux lois et règlements en vigueur en République démocratique du Congo, notamment aux autorités compétentes en matière d'exploitation minière, d'environnement et d'intervention d'urgence.

## 8. Niveau de conformité à Kakula

En 2025, le TSF de Kakula répond partiellement aux exigences du GISTM, conformément aux protocoles de conformité de l'ICMM. L'évaluation fait état d'une amélioration progressive de la conformité au GISTM. En 2025, la cellule 1 du TSF de Kakula affiche un niveau de conformité global de 83 %, 67 % des exigences étant pleinement respectées. Les exigences restantes font l'objet d'un suivi actif dans le cadre de plans d'action

structurés, l'accent étant mis en permanence sur la résolution des non-conformités partielles et totales. La conformité devrait s'améliorer à mesure que les actions en cours seront menées à bien ; les progrès seront suivis via des systèmes internes et feront l'objet d'une évaluation par l'EoR et des auditeurs indépendants.

Le tableau 2 présente un résumé de la conformité du TSF Kakula aux normes GISTM.

**Tableau 2 | Résumé de la conformité du TSF de Kakula aux normes GISTM**

| Résultats de l'évaluation                                                                                                                                                                               | Nombre d'exigences | Facteur de pondération | Taux de conformité (%) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------|------------------------|
| Conforme                                                                                                                                                                                                | 53                 | 1                      | 67                     |
| Répond partiellement                                                                                                                                                                                    | 13                 | 0.5                    | 8                      |
| Ne répond pas                                                                                                                                                                                           | 7                  | 0                      | 0                      |
| Non applicable                                                                                                                                                                                          | 6                  | 1                      | 8                      |
| Total                                                                                                                                                                                                   | 79                 |                        | 83                     |
| Les 17 % restants de l'écart de conformité se répartissent entre environ 8 % liés à des mesures partiellement mises en œuvre et 9 % liés à des mesures qui ne répondent pas actuellement aux exigences. |                    |                        |                        |

## 9. Informations complémentaires

### 9.1. Capacité financière

Exigence 15.1.B.10 – Confirmation annuelle que l'exploitant dispose d'une capacité financière suffisante pour couvrir les coûts estimés liés à la fermeture prévue, à la fermeture anticipée et à la remise en état.

Kamoa dispose de ressources financières suffisantes pour répondre à ses besoins opérationnels dans un avenir prévisible, notamment en matière de dépenses d'investissement, de fonds de roulement, de paiement des intérêts, d'assurances, de réhabilitation environnementale, de rachat d'actions et de dividendes.

### 9.2. Signalement de problèmes

#### 9.2.1 Communication de la procédure de gestion des réclamations

La Société est chargée de fournir un retour d'information sur les résultats du processus de résolution des réclamations, notamment sur les points résolus ou non résolus et sur les réclamations en cours liées au TSF. Diverses approches permettront de s'assurer que les réclamations sont bien recensées et de fournir un retour d'information sur l'avancement de leur résolution ainsi que sur les informations relatives au projet.

Les aspects pris en compte sont les suivants :

- Il convient de tenir compte de la capacité des parties prenantes du projet à accéder à ces événements ou mécanismes. La Société mettra en place des mécanismes visant à surmonter les obstacles à l'accès. Par exemple, elle organisera des réunions là où vivent les parties prenantes du projet, leur communiquera les informations relatives au projet et veillera à ce que les parties prenantes vulnérables bénéficient d'une assistance leur garantissant un accès effectif à la procédure de gestion des réclamations et aux processus associés.

- Veiller à ce que les lieux et les personnes désignés pour recevoir les réclamations soient accessibles aux parties prenantes du projet. La société mettra en place un stand ou un bureau dédié aux réclamations à l'entrée de ses locaux, ainsi qu'un stand au sein des communautés, de préférence au bureau des chefs de village.
- Des responsables des réclamations issus des communautés locales seront désignés. Ces responsables serviront de point de contact pour déposer les réclamations. La présence de responsables locaux permet d'humaniser les relations entre la communauté et l'entreprise et de susciter la confiance.
- Lorsqu'un grief concerne un seul intervenant du projet, des entretiens individuels en face à face s'avéreront plus efficaces.
- Lorsqu'un groupe de parties prenantes du projet est concerné par un grief spécifique, l'organisation de réunions de groupe s'avérera utile.
- Utilisation de supports imprimés. Ces supports doivent être visuellement attrayants et faciles à comprendre, en particulier lorsque le niveau d'alphabétisation est faible. Les formulaires de réclamation destinés à l'envoi de plaintes écrites doivent également comporter des informations sur la procédure de traitement des réclamations. Obtention d'autorisation d'installer des affiches dans les lieux publics fréquemment visités par les membres de la communauté.
- Les représentants de l'entreprise (responsables des réclamations, collaborateurs concernés) doivent établir un lien personnel avec les parties prenantes du projet grâce à une présence locale ou à des visites des responsables des réclamations. La communication par l'intermédiaire de collaborateurs ou de travailleurs s'avère particulièrement efficace lorsque ceux-ci sont issus des communautés concernées. Les dirigeants de l'entreprise devraient assister aux événements importants liés au projet auxquels participent les parties prenantes.
- Fournir aux salariés et aux responsables chargés du traitement des réclamations les informations et la formation nécessaires, en particulier à ceux qui sont en contact avec des parties prenantes externes.
- Les tiers (structures communautaires, organisations non gouvernementales (ONG), etc.) peuvent constituer des ressources essentielles pour le projet. La Société veillera à ce que ces tiers disposent d'un mandat et transmettent un message cohérent lorsqu'ils communiquent avec les parties prenantes du projet.
- Utilisation du site Internet de l'entreprise. Fournir sur le site Internet des informations relatives au projet concernant la procédure de gestion des réclamations. Veiller à ce que les parties prenantes du projet soient informées de l'existence du site Internet et de la manière d'accéder à ces informations.
- La Société mettra en œuvre des actions régulières de renforcement des capacités auprès des parties prenantes du projet et des structures associées. Le processus de consultation publique lié au projet sera utilisé pour faire connaître la procédure de gestion des réclamations. Ce renforcement des capacités portera sur la compréhension du projet, l'objectif du mécanisme de réclamation, le fonctionnement de la procédure et la manière de déposer une réclamation. Ce renforcement des capacités permettra de déterminer quelles réclamations peuvent être traitées dans le cadre du processus de gestion des réclamations et lesquelles ne relèvent pas du champ d'application de cette procédure. Le personnel concerné de la Société, y compris les responsables chargés des réclamations, participeront à ce processus de renforcement des capacités. Les actions de renforcement des capacités seront mises en œuvre de toute urgence, et des sessions de remise à niveau seront organisées tous les six mois.

### 9.2.2. Ressources pour la gestion des réclamations liées au TSF

De manière générale, le rôle de la direction doit être clairement défini, notamment en ce qui concerne les responsables de la supervision stratégique du mécanisme de traitement des réclamations liées au projet, avec une attention particulière portée aux cas relatifs au TSF. Les responsables et les voies de recours, en fonction de la nature de la réclamation, seront précisés.

La fonction de gestion des réclamations doit disposer de ressources suffisantes et constituer une fonction spécifique dotée de responsabilités et d'un mandat bien défini. La Société a mis en place un comité de traitement des réclamations. Ce comité détermine à qui les réclamations doivent être transmises afin de garantir un parcours de résolution adapté, en fonction de la nature de la réclamation.

### 9.2.3. Suivi et évaluation des réclamations liées au TSF

La procédure de gestion des réclamations fera l'objet d'un suivi continu ; des rapports d'avancement hebdomadaires seront remis à la direction, avec copie à tous les services techniques impliqués dans le TSF. L'efficacité globale de la procédure de gestion des réclamations sera évaluée tous les six mois. Les aspects à prendre en compte comprennent les retours des parties prenantes du projet concernant l'utilisation et l'efficacité de la procédure, la connaissance de celle-ci, les réclamations non résolues et le respect des délais prévus par le processus.

La Société pourrait envisager de revoir ce mécanisme en fonction des retours des parties prenantes du projet et des aspects techniques liés au TSF. Si un grand nombre de réclamations ne sont pas résolues, la Société pourrait reconsidérer son approche plutôt que de se contenter d'intensifier ses efforts pour résoudre les réclamations individuelles. Si un grand nombre de réclamations similaires concernant le TSF sont enregistrées, cela pourrait indiquer que la Société doit mettre en œuvre des interventions de gestion appropriées.

La Société envisagera de faire appel à un groupe externe ou à une ONG pour évaluer l'impact de la procédure de gestion des réclamations.[1] Cette participation renforcera l'indépendance et la fiabilité des procédures de gestion des réclamations de la Société.

## 10. Clause de non-responsabilité

Kamoa Copper a rédigé le présent document en faisant preuve de compétence, de soin et de diligence raisonnables, compte tenu du personnel, des délais et des ressources qui y ont été consacrés.

Kamoa Copper ne saurait être tenue responsable de l'utilisation ou de la fiabilité des informations, conseils, recommandations ou avis contenus dans le présent document par quiconque, à quelque fin que ce soit. Un tiers ne peut se fonder sur le présent document que si Kamoa Copper lui a accordé une autorisation écrite expresse et qu'un accord de recours distinct a été signé.

Les droits d'auteur et les droits de propriété intellectuelle relatifs au présent rapport et aux informations qui y sont mentionnées, y compris l'ensemble des plans, rapports, cahiers des charges, devis quantitatifs, calculs et autres informations qui y figurent, restent la propriété de Kamoa Copper.

Le présent document peut contenir des informations spécifiques et/ou hautement techniques. Il est donc conseillé au lecteur de demander des précisions sur tout élément susceptible de ne pas être clairement compréhensible.

Les informations, conseils, recommandations et avis figurant dans le présent document doivent être considérés dans le contexte de l'ensemble du document et de tout document auquel il fait explicitement référence.

Aucune disposition du présent document ne saurait être interprétée comme une déclaration ou une garantie concernant les performances opérationnelles futures ou la conformité réglementaire future.